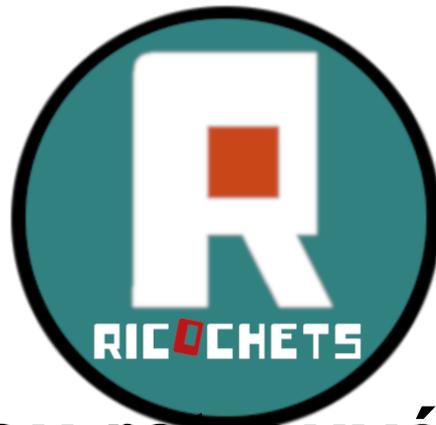


<https://ricochets.cc/Taminou-retrouve-mort-a-Val-des-Prés-une-fois-de-plus-la-frontière-tue.html>



Taminou retrouvé mort à Val-des-Prés : une fois de plus la frontière tue

- Les Articles -

Date de mise en ligne : samedi 9 février 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Jeudi 7 février vers 3h du matin, Taminou, un jeune togolais de 28 ans est [retrouvé mort](#) au bord de la route qui relie le col de Montgenèvre à la ville de Briançon. Cette mort n'est pas la première à la frontière franco-italienne briançonnaise, qui a déjà vu [disparaître 4 personnes depuis 2018](#), dont la mort tragique de Blessing retrouvée noyée dans la Durance après avoir été poursuivie par la police. Pendant ce temps des mineurs se présentent à la frontière et se voient refuser l'accès à leurs droits, sur libre arbitre de la police aux frontières ou du Préfet.

Ceci n'est que la partie visible, que les médias nous présentent trop souvent comme « des personnes se mettant elles-même en danger, en essayant de traverser illégalement la frontière ». Mais peu de médias parlent de ce par quoi ces personnes sont passées, et les entraves que fabrique l'Europe pour clôturer ses frontières. Tout en sachant que les entreprises européennes continuent le pillage des ressources en Afrique, déstabilisent les gouvernements à leurs propres avantages et se moquent des répercussions sur les populations.

En février 2017, [l'accord de Malte](#) est signé entre l'Union européenne et la Libye ; dans cet accord l'Europe s'engage à financer les gardes-côtes et gardes-frontières ainsi qu'à soutenir les camps où les migrants seront retenus, tout ça dans un pays où les différentes milices issues de la révolution continuent de s'arroger un pouvoir de fait et que le pays reste en proie à la violence. On ne peut que s'imaginer la considération des droits de l'Homme qu'ont les milices qui cherchent à tirer leurs propres épingles « financière » du jeu. Et l'Europe subventionne ces organisations !

En Italie, en septembre 2018 sort le « [décret Salvini](#) » qui allonge la période légale de rétention de 3 à 6 mois, supprime la protection humanitaire qui protégeait les personnes victimes d'exploitation ou les personnes ayant besoin de soins. Selon le Premier Ministre italien, « C'est un pas en avant pour rendre l'Italie plus sûre. Pour combattre avec plus de force les mafieux et les passeurs, pour réduire les coûts d'une immigration exagérée, pour expulser plus rapidement les délinquants et les faux demandeurs d'asile ». Et pourtant légalement, on ne peut renvoyer une personne sans l'accord de son pays d'origine, ce qui signifie que le décret n'a aucun effet sur les flux migratoires. En restreignant l'accès à une protection légale, le décret ne fait que multiplier le nombre de clandestins.

Alors que les politiques migratoires et les pratiques de la police aux frontières poussent les migrants à prendre de plus en plus de risques en montagne, les solidaires qui sont sur le terrain pour veiller sur les gens en danger et éviter les drames sont poursuivis et parfois criminalisés (comme lors du [procès des 3+4 de Briançon, des procès qui ont suivi](#) et ceux qui suivront encore). Suite à la mort de Taminou, [une enquête à été ouverte par le parquet de Gap](#) pour « homicide involontaire et mise en danger de la vie d'autrui » : **effectivement les politiques migratoires tuent**, et il semble vain de chercher des coupables sans remettre enfin en question la problématique migratoire dans son ensemble.

Quelques personnes concernées par la question des frontières